

Approbation du rectificatif des capacités
d'accueil 2025-2026 du Master 1 SMPS

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 29 avril 2025

Délibération 2025/04/CFVU – 56

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent le rectificatif des capacités d'accueil 2025-2026 du Master 1 Sciences du Médicament et des Produits de Santé (SMPS).

Toulouse, le 29 avril 2025

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

CAPACITES D'ACCUEIL MASTER 1 SMPS 2025-2026

ETABLISSEMENT:

Département Pharmacie		Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2025-2026
Pharmacie	M1 SMPS		Total	44
Pharmacie	M1 SMPS		Innov. Pharmaco.	12
Pharmacie	M1 SMPS		Essais Clinique	14
Pharmacie	M1 SMPS		Modélisation Pharmaco.	6
Pharmacie	M1 SMPS		PPQPS	12
TOTAL ETABLISSEMENT:				
				Capacité globale*

* Capacité d'accueil dans le parcours